

**Arrêté n° AG-70-2025 portant modification
du COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de l'*Indre*,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements publics, et notamment ses articles 6 et 18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 5 avril 2022 fixant le nombre de représentants du personnel du Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion et décidant du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements,

Vu l'avis du Conseil d'Administration par délibération n° CA-2024-32 du 24 septembre 2024 relatif aux représentants du collège des employeurs territoriaux suite à la démission d'un membre,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial lors du scrutin du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n° AG 53-2022 portant formation du Comité Technique territorial,

Vu l'arrêté n° AG 75-2024 portant formation du Comité Social Territorial

Vu l'arrêté n° AG-29-2025 portant formation du Comité Social Territorial

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du collège des représentants du personnel suite au départ détachement d'un agent,

ARRÊTE :

Article 1 : Le Comité Social Territorial est formé ainsi qu'il suit :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Jacques PALLAS - Président Maire de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON	Pascale BAVOUZET Maire d'ARTHON
Hugues FOUCault Maire de BRETAGNE	Dominique HERVO Maire de TOURNON-ST-MARTIN
Frédérique FOURRÉ Adjointe au Maire de VATAN	Jean-François MORIN Maire de COINGS
Daniel CALAME Président du SYNDICAT DES EAUX DU VAL DE CREUSE	Jean-Paul BALLEREAU Maire de MALICORNAY
Pascal COURTAUD Président de la CDC MARCHE BERRICHONNE	Nicolas THOMAS Président de la CDC VAL DE L'INDRE BRENNE
Annick FOURRÉ Adjointe au Maire d'ARDENTES	Gérard NICAUD Maire de CHÂTILLON-SUR-INDRE
Michèle PRÉVOST Adjointe au Maire de LEVROUX	Virginie FONTAINE Maire d'AIGURANDE
Marie-Laure FRISCH Maire de SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE	Maryse ROUILLARD Vice-Présidente de la CDC LA CHÂTRE ET SAINTE-SÉVÈRE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Sophie TISSIER DEL MORAL - liste CGT MONTIERCHAUME	Isabelle GODIARD – Liste CGT MONTGIVRAY
Monsieur Frédéric RABATÉ – liste CGT SAINT-LACTENCIN	Audrey LADENISE – liste CGT BRETAGNE – FRANCILLON
Mickaël BRUNET – liste CGT MONTGIVRAY	Annie NONET – liste CGT SRPI MÂRON-SASSIERGES
Véronique BRAULT – liste UNSA COINGS	Nadia MOREAU – liste UNSA CHAILLAC
Maryvonne BERTHAULT - liste UNSA SI Secrétaire de Mairie SOUGE -SELLES S/NAHON	Émeline CHAPLAULT – liste UNSA NEUILLY-LES-BOIS
Pascal COUTANT – liste SNDGCT SAINT-MAUR	Léonie DAVANT – liste SCNDGCT SAINT-AOUSTRILLE – THIZAY
Guillaume FERRON - liste CFDT SICTOM CHAMPAGNE BERRICHONNE	Séverine TOURTE – liste CFDT LE MENOUX
Mélissa BOUZON – liste FO SYMCTOM	Nadine CHARPENTIER – liste FO COINGS

Article 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3^{ème} : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de l'INDRE et ampliation sera transmise :

- aux représentants du personnel
- aux représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- aux Maires des collectivités territoriales
- aux Présidents des établissements publics.

Fait à CHATEAUROUX, le 16 septembre 2025

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE

L'INDRE



Xavier ELBAZ